



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

COMMUNE DE CORNAUX

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL
RELATIF AUX MOTIONS EN COURS**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 25 octobre 2021, le Conseil général est entrée en matière pour l'étude de faisabilité ainsi que des coûts relatifs à la possibilité d'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 5h00.

L'étude demandée étant en cours, nous vous proposons de conserver la motion ouverte soit :

- Motion No 50 (étude de faisabilité et coûts concernant l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 5h00).

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions de prendre note de la situation de cette motion.

Cornaux, le 15 novembre 2021

CONSEIL COMMUNAL



COMMUNE DE CORNAUX

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

Motion de M. Pascal Serini (PLR) pour l'étude de faisabilité et de coûts pour l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.

Motion déposée le 25 août 2021

Objet de la motion

Lors de sa séance du 25 octobre 2021, le Conseil général a accepté l'idée d'une étude de faisabilité et de coûts pour l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00 afin d'améliorer la vie nocturne des insectes, de certains animaux ainsi que notre quiétude. Il est prouvé que l'éclairage diminue la qualité de notre sommeil

Traitement de la motion

(extrait du procès-verbal du 25 octobre 2021)

Cette motion est acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix Contre : 0 voix Abstention : 4 voix

Proposition du Conseil communal

Cette motion est à l'étude.

Nous vous proposons de laisser celle-ci ouverte.

Cornaux, le 15 novembre 2021

CONSEIL COMMUNAL